



QUEL RÔLE POUR LE PRIVÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN TUNISIE?

Atelier de Consultation du Projet
Gouvernance & Financement du secteur de l'eau
en Méditerranée

Session 1

Dambudzo Muzenda - OCDE



Aperçu de la PSP en Tunisie

- La PSP a commencé en 1997 – relativement plus expérience en assainissement qu'en eau potable
- **Dans l'assainissement** : délégation des services aux entreprises privés (par exemple, opération des stations de traitement des eaux usées ; opération de réseau de distribution ; l'entretien des égouts ; études de faisabilité ; la fourniture d'équipements
- **Dans l'eau** : sous-traitance des fonctions : inspections des fuites, nouveaux branchements, extensions des canalisations de distribution
- Programme d'essaimage: soutien de la SONEDE et l'ONAS aux entreprises
- Pourtant, les projets en capital a été difficile à réaliser
 - premières tentatives pour développer un BOT pour une station de dessalement de l'eau à Djerba – annulation du processus avec la Révolution en 2011
- **Les résultats** : amélioration de la qualité des prestations de service en assainissement dans les zones exploitées par le privé ; un coût moyen de fonctionnement du réseau de distribution plus bas avec le privé; taux élevé de sous-traitance pour les nouveaux branchements et les extensions de canalisations de distribution



Comment profiter de la PSP en eau en Tunisie?

Leçons apprises

- La planification des projets est importante – les délais (pour les accords de gouvernement etc) et les changements de caractéristiques du projet ébranlent le succès des projets
- Les contrats qui portent une obligation d'investissement de la part du privé sont très difficile à réaliser – ils nécessitent un renforcement des sources de revenus dans le secteur en gros (tarifs, l'aide, l'allocation budgétaire) + identification et allocation des risques
- La contribution du privé est mieux pour améliorer l'efficacité du service et la performance des infrastructures
- Le plus long la durée du contrat, les plus des risques à prendre en compte
- Le secteur public doit définir son rôle dans les PPP aussi: planification des projets, assurer la viabilité financière du secteur, mettre en place un environnement propice à la PSP (surtout la réglementation, les politiques), et gérer les attentes de la public



La diversité des opportunités pour la PSP en Tunisie

Modalités	Caracteristiques	Avantages et limitations
Sous-traitance Exemples: Tunisie, Mexico	Très peu de risque; les cibles sont nettement définis, par exemple installation de compteurs d'eau	-un moyen d'introduire la PSP et d'acquérir de compétence la dessus -court durée, impacte limité aux exigences du contrat
Contrat de gestion Exemples: Amman, Tripoli	Gestion des fonctions d'un service public (par ex approvisionnement en eau, facturation)	-l'équipe du privé est typiquement mis en détachement - permet un transfert de savoir-faire au public -rémunération liée au performance – une incitation a -quelques objectifs (e.g. réduction des eaux non-facturées) nécessitent des mesures du part de gouvernement hors les termes du contrats
Affermage Exemples: Senegal, Armenie, Cartagena	Le secteur public donne droit d'usage à un opérateur prive pendant une durée spécifique; l'operateur récupère les tarifs et paie une somme au secteur public pour le droit d'usage	



La diversité des opportunités pour la PSP en Tunisie

Modalités	Caracteristiques	Avantages et limitations
Concession Exemples: Buenos Aires, Aguascalientes, Jakarta	Le partie privé fait l'investissement de capital et assume toute la risque commerciale du projet ; Il s'engage aux opérations/ entretien du bien également	<ul style="list-style-type: none">-Le financement privé dépend sur le tarif – un risque très élevée pour le partie privé mais qu'il ne peut pas gérer (nécessite une augmentation de tarifs)-Des grands échecs – pas un modèle durable-Du financement public peut diminuer l'obligation d'investissement du privé
BOT Exemples: Mexique, Égypte	Construction et opération d'une facilité nouvelle pendant un période assez longue (20-30 ans) puis le bien complet est transmis au gouvernement quand le contrat arrive à terme	<ul style="list-style-type: none">-Les BOT sont des projets cantonnés donc pas impact sur le côté opérationnel et commercial du reste du réseau du secteur de l'eau
Gestion déléguée dans les petites villes Exemples: Mauritanie, Ghana	Le ministère chargé de l'hydraulique signe des contrats avec des petites entreprises issus du milieu locale	<ul style="list-style-type: none">-Facilite l'extension du réseau/ des branchements dans les zones rurales-Nécessite un bon système de règlementation de services locales



Une diversité des acteurs privés aussi

Plusieurs acteurs privés à considérer:

- En règle générale, les entreprises locales prennent plus d'ampleur dans l'approvisionnement en eau potable et assainissement
- Les partenariats commerciaux/ co-entreprises – par exemple Eaux de Marseille/ Someden, Manila Water (un consortium)
- Conglomérats avec plusieurs activités commerciales par exemple GE, Siemens (désalination), Ranhill (Malaysie)
- Petits opérateurs individuels ou groupés dans des associations, par exemple Mauritanie, Ouganda

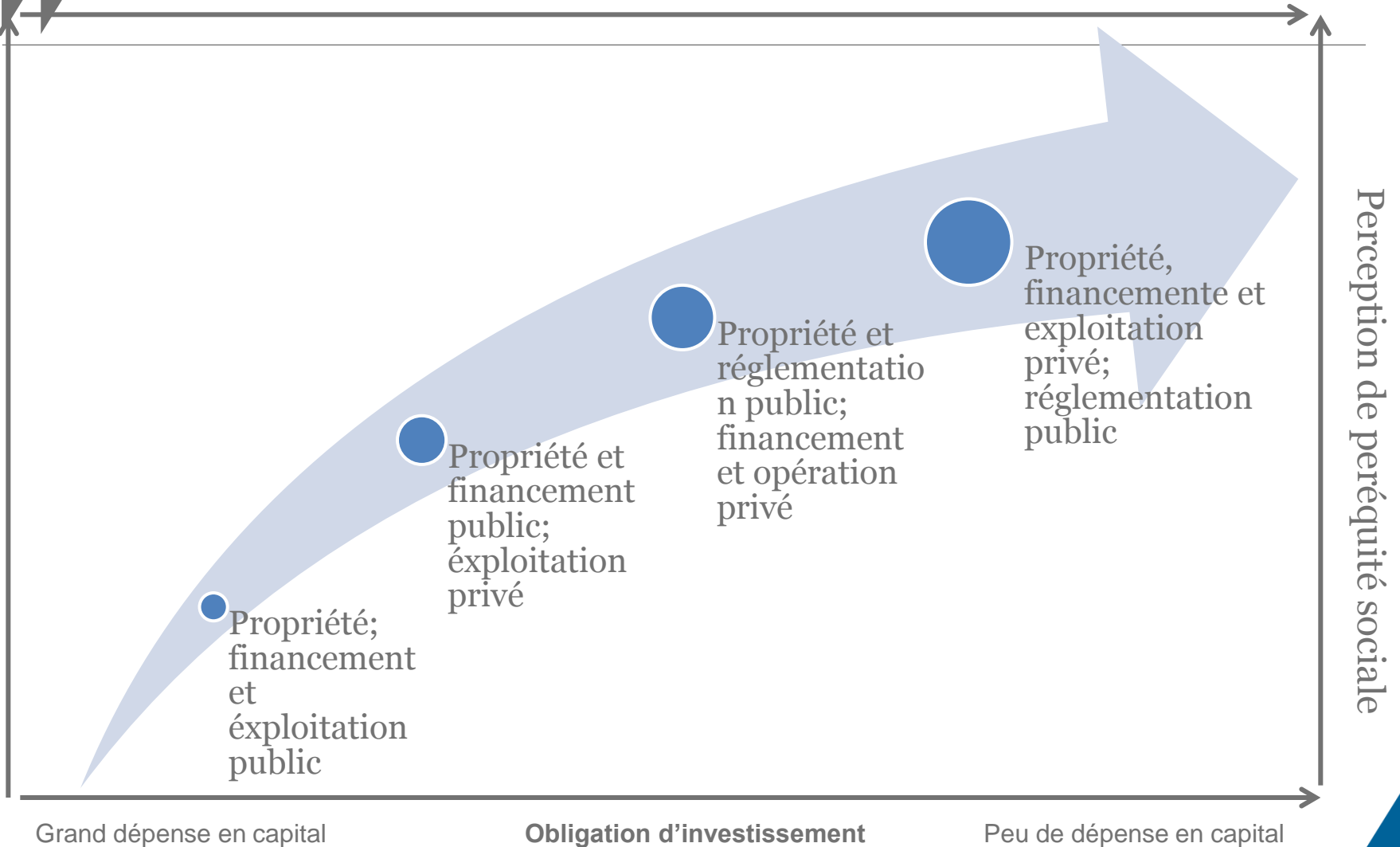
Les facteurs clés pour la PSP en eau

Subvention totale

Flux de trésorerie du projet

Génère des profits

Usage gratuit Perception du public Service payé



Source: Basé sur William Streeter (2011). The quest for sustainable infrastructure finance



Questions à se poser

Les éléments suivants sont souvent pris en compte pour éclairer les décideurs publics sur l'opportunité d'étudier la piste d'un PPP :

- Les coûts comparatifs associés à chacun des modes de passation du marché envisageables (public, privé, forme de contrats...)
- L'appétence des partenariats privés potentiels / leur capacité à assumer les risques et les exigences liées aux PPP
- Les risques liés au projet, qui doivent être clairement définis, identifiés et mesurés ; le partage de risques entre le privé et le public
- Le projet doit être d'une ampleur suffisante pour justifier les coûts de transaction
- La source de paiements prévus par le contrat – quel partie proviendra de redevances versée par les usagers finals ? est-ce que les recettes sont suffisantes pour toute la durée du projet ?
- Le cadre législatif et institutionnel pour faciliter la PSP
- D'autres, d'après le contexte de la Tunisie



Merci!

